



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du mardi 20 octobre 2020 à 17h30 **En visioconférence à Lyon, Cournon et Aurillac.**

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Paul MICHALLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

A domicile : Jean-Pierre DEFOUR, Raymond FOURNEL, Eric LUC.

A Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Guy POITEVIN.

A Aurillac : Jacques VANTAL.

Excusé : Stéphane JUILLARD.

Assistent à Lyon : Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Roland SEUX.

Conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil de Ligue du 5 octobre et vu le contexte sanitaire, le Président informe le Bureau Plénier qu'il a décidé de tenir l'Assemblée Générale du 24 octobre sous forme dématérialisée.

Aussi, un test réalisé par la société Lumiglobal est-il effectué en amont de la réunion avec les membres du Bureau Plénier, en vue de l'organisation de cette Assemblée Générale dématérialisée. Un 2^{ème} test sera effectué le 23 octobre.

La liste des votants a été adressée à la société et un nouveau point sera fait avant l'A.G..

Pascal PARENT souhaite qu'un standard téléphonique soit ouvert pour les participants qui pourraient avoir des difficultés lors de la connexion ou tout autre problème informatique.

Lilian JURY propose que cette permanence téléphonique soit assurée par les informaticiens de la LAURAfoot.

Le Président fera parvenir dès demain, les convocations des honoraires, partenaires et membres du Conseil de Ligue qui pourront participer en tant qu' « invités ».

Un lien « invité » sera également adressé pour les Districts organisant la visio à leur siège.



Le Président adresse, en son nom et au nom des membres du Conseil de Ligue, tous ses vœux de bon et complet rétablissement à Michel MUFFAT-JOLY, hospitalisé en réanimation ainsi qu'à Dominique DRESCOT, atteint de la COVID.

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ **Point licences.**

A la date du 19 octobre 2020, on constate une baisse de - 6,2 % avec 201 000 licences enregistrées et 13 000 en stock, pour un total de 214 000 licences contre 228 000 l'année dernière.

✓ **COMEX du 8 octobre 2020.**

- Accueil de Vincent LABRUNE, nouvellement élu Président de la L.F.P.
 - Rééquilibrage des dotations D2 Féminines, National 1 entre les clubs à statut amateur et ceux à statut professionnel.
 - Licences : - 3,4 % au plan national.
 - La réunion des 3 Collèges des Présidents de Ligues, districts, et autres acteurs du football du 14 novembre 2020 étant finalement dématérialisée, elle est reportée au lundi 16 novembre 2020 à 17h30.
 - Champions League Féminine : le nombre d'équipes qualifiées pour la France passera de 2 à 3.
 - Fichier « honorabilité » : vérification que certains dirigeants ou éducateurs ne soient pas concernés par une interdiction judiciaire d'encadrer des mineurs. Pour le moment, une seule Ligue de football est pilote. Ce fichier sera étendu au niveau national avec mise en place en possible en janvier 21.
 - matches UEFA : accueil du public : 30 % de la capacité des stades dans la limite des règles du pays.
 - Les joueurs ayant été contaminés par la Covid 19 sont désormais dispensés du test PCR, étant considérés comme immunisés pour la saison (avec attestation du médecin).
 - Interdiction d'utilisation des gymnases : le championnat D1 Futsal est dispensé de cette interdiction contrairement au championnat D2 Futsal qui est suspendu jusqu'en janvier 2021.
- En revanche, la Coupe Nationale Futsal pourrait être annulée.
- Licenciés : il est constaté une baisse de 25 % des licenciés dans les autres Fédérations (hors F.F.F.).
 - L'organisation des A.G. en présentiel est toujours d'actualité à ce-jour, sauf si les contraintes sanitaires l'interdisent dans certains territoires.
 - Remplacements autorisés : pour les compétitions internationales, 5 remplacements sont autorisés.
 - FIFA : une antenne FIFA ouvrira ses portes à Paris début janvier avec 25 salariés.
 - Bilan FFF : celui-ci présente un résultat net positif de 441 000 € avec des produits et charges en baisse par rapport à l'année dernière du fait de la pandémie.
 - Coupe de France : 8^{ème} tour, 18 joueurs autorisés ; 32^{èmes}, 20 joueurs autorisés.
 - D1 Arkéma : la demande de bénéficier de 5 changements ne peut s'appliquer cette saison.

✓ **Réunion Présidents de Ligue / LFA :**

- De nombreux clubs fédéraux impactés par le COVID notamment en National 2.
- Pour les territoires soumis à couvre-feu, des plages horaires sont recommandées, les entraînements sont gérés par les clubs.

Situation des joueurs suite à leur match : lorsque le retour est prévu pour 21 heures au siège du club et que ces derniers n'habitent pas sur place, ce retour sera possible s'ils possèdent un billet de train, bus ou autre, et si leur domicile ne se trouve pas dans une zone touchée par le couvre-feu.

- En cas de reprise de la D2 Futsal en janvier, les Présidents de Ligue ont demandé à la Fédération de bien prévoir dans le calendrier que la phase d'accession des ligues vers le championnat national puisse avoir normalement lieu pour éviter les désagréments de la saison dernière.

- Information de la FFF sur la possibilité d'exonération de charges patronales et sociales pendant la période de confinement du printemps : un dossier sera constitué et déposé par la Ligue.

- Assemblées Générales : à ce-jour, 40 Assemblées Générales de District se sont tenues en présentiel avec un ordre du jour limité aux finances et aux élections.

- AG FFF le 12 décembre 2020 : Noël LE GRAET envisage toujours l'organisation de l'Assemblée en présentiel.

✓ **Draft eFoot 2020.**

Réinscription de la LAuRAFoot pour le tournoi 2020.

Les vainqueurs des phases régionales s'affronteront pour tenter de gagner leur place pour Clairefontaine et le camp de sélection de l'équipe de France eFoot !

Les Districts seront contactés pour l'organisation des phases départementales.

Ces dernières pourront aussi être organisées par la Ligue sous la houlette d'Imad CHBORA qui est en charge du dossier, tout comme la phase régionale qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2020.

Nombre de participants : 32.

3 qualifiés par District en fonction du nombre d'engagés (2 qualifiés pour un des 11 Districts).

Un mail sera envoyé aux Districts afin de connaître le nombre de phases départementales organisées.

✓ **AG des Districts.**

Le Président Parent félicite les Présidents brillamment réélus au sein de leur District :

- Guy POITEVIN, District de l'Allier.
- Jean-François VALLET District de Drôme-Ardèche.
- Arsène MEYER, District de Lyon & du Rhône

ainsi que leurs équipes.

✓ **Fonds National de Solidarité.**

Les courriers relatifs au FNS ont été expédiés par la majorité des Districts. Le point définitif sera fait par Didier ANSELME.

✓ **Relevés de compte LAuRAFoot :**

Lilian JURY rappelle que le Relevé n°1 représente une somme très importante de plus de 3,8 M€. Après appel du relevé, il s'avère que la grande majorité des clubs a procédé au règlement des sommes dues et le Bureau Plénier les remercie de leur diligence en ces moments pourtant compliqués. Il est vrai que l'aide du FNS est opportunément venue minorer le montant de ce relevé pour les clubs. Pour ceux n'ayant pas encore réglé, Lilian Jury il se propose de faire le même suivi que pour les relevés N° 3 & N° 4 de la saison dernière en liaison avec les Districts.

✓ **Assemblée Générale MDS (Mutuelle des Sportifs) :**

MM. JURY, FOURNEL et MICHALLET ont participé à cette A.G. le 14 octobre dernier et ont à nouveau fait part du souhait de la Ligue d'obtenir un geste financier de la part de la MDS concernant l'assurance des licenciés, du fait de l'arrêt prématuré des compétitions au printemps. Ce geste serait naturellement entièrement répercuté aux clubs. En attente.

2. Point COVID.

Le Président rappelle la nouvelle mise à jour (BP électronique du 15/10/20) du règlement régional spécifique à la situation sanitaire qui fait suite à celui validé le 14 septembre et mis à jour le 23 septembre. Ce Règlement doit évidemment être adapté par la Ligue au fur et à mesure des informations gouvernementales et fédérales. Il propose d'ailleurs en séance quelques amendements supplémentaires aux textes adoptés les 28/9 et 15/10.

Pour connaître les décisions prises par le Bureau Plénier, voir les communiqués en annexe du présent PV.

Le tirage au sort de la Coupe de France aura lieu le jeudi 22 octobre au siège de France 3 Auvergne pour un 7^e tour qui reste pour l'instant fixé le week-end des 31/10 et 1/11.

Demande de la Commission Régionale de Prévention concernant le maintien des interventions relatives à l'observatoire des comportements ou les actions de sensibilisation PEF dans les clubs.

→ Le Bureau Plénier demande que ces actions soient reportées.

3. Dossiers juridiques.

✓ Suivi relevé N° 1 et Péréquation.

Sur le modèle du relevé N° 1, Pascal PARENT propose d'assortir également du sursis le point de pénalité en cas de défaut du premier paiement de la péréquation et de suspendre les appels de fonds liés à la péréquation concernant le Futsal dans la mesure où les compétitions n'ont pas commencé.

→ Le Bureau Plénier valide les deux propositions à l'unanimité.

4. Assemblée Générale de la LAuRAFoot dématérialisée le 24 octobre 2020.

✓ Vœu F.C. Valdaine : ce vœu sera traité lors de l'Assemblée Générale de janvier 2021.

5. Questions diverses.

Raymond FOURNEL :

Aide FFAFA emploi en Haute-Loire : dossier du club de Vals-Près-le-Puy rejeté car le District n'avait pu le traiter dans les temps pour cause de fermeture.

Vu cet élément nouveau, ce dossier sera à nouveau soumis à l'étude à la LFA.

Jean-Marc SALZA :

- Demande l'application stricte du système Facilitly en particulier pour les compétitions jeunes et sans en dévoyer l'esprit (à l'exception des dispositions Covid).

Pascal PARENT rappelle que sauf situation très exceptionnelle, le lundi qui précède la rencontre tout doit être bouclé et aucune modification ne doit être acceptée. Pour que ce système fonctionne, il doit être appliqué à la lettre, en seniors comme en jeunes, pour les compétitions masculines comme les féminines !

- Autre question abordée : où en est notre stock de masques ? La pandémie devant durer au moins la saison, il existe maintenant des masques en tissu de meilleure qualité et que beaucoup d'entreprises ou d'associations font personnaliser. Ne serait-ce pas un produit utile (et malheureusement davantage d'actualité que des stylos ou autre gadget) d'en commander avec le marquage ou logo LAuRAFoot et ainsi de les utiliser pour nos formations, manifestations, personnels, commissions

→ Après discussions, le Bureau Plénier n'est pas favorable à cette demande. D'autres dépenses sont prioritaires en cette période et ce type de masque est relativement onéreux.

Clubs lieu de vie : Pierre LONGERE informe que sur les 3 dossiers « finalistes » étudiés ce jour, le club du S.C. Morzine VA a été désigné comme Lauréat Régional. Le Bureau Plénier l'en félicite.

Jury PEF : la date du Jury Régional est fixée au 11 mars 2021.

Modification date du Collège et Bureau Plénier :

Le Bureau Plénier prévu le 12 novembre est reporté au 13 novembre 2020 à 17h00.

Le Collège des Présidents de District du 17 novembre est avancé au 14 novembre 2020 à 10h00.

Formation :

Paul MICHALLET informe qu'un accord avec le CFA Rhône-Alpes des métiers du Sport était à l'étude pour le financement des formations CFF1 et CFF2 qui seraient dispensées par la Ligue dans le cadre des BPJEPS Sports Collectifs.

A l'origine de la négociation, une proposition de prise en charge de 12 € de l'heure de formation a été faite par le CFA (revue à 10 €/h dans le compte rendu de cette réunion de négociation). Le CFA, malgré le volume de travail, souhaite maintenant passer à 6 € de l'heure ou demande la mise à disposition de Conseillers Techniques dans leurs antennes (3) sur des dates qui ne sont pas identifiées dans le planning de l'ETR. Il estime que cette proposition ne peut être acceptée.

Roland SEUX retrace l'historique du dossier et confirme qu'effectivement, la LAuRAFoot ne souhaite pas et n'est pas en mesure d'assumer cette proposition dans ces conditions.

→ Le Bureau Plénier confirme le rejet de cette proposition.

De plus, il est rappelé que la Convention avec Sport Léman est à régulariser.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

Communiqué

Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 28/09/2020

*Complété de la décision du Ministre de la Santé du 8/10/20
et de la décision du Bureau Plénier du 20/10/2020*

Lyon, le 21/10/2020

« Vu les annonces faites par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus, le Bureau Plénier décide de compléter les dispositions spécifiques prises par le Conseil de Ligue du 14/9/20 pour tous ses championnats et coupes (et mises à jour du 23/9/20) par les 2 dispositions suivantes :

- **Vu la fermeture de la plupart des gymnases, le démarrage des championnats régionaux Futsal R1 et R2 est repoussé jusqu'à nouvel ordre** et décision ultérieure à prendre par un prochain Conseil de Ligue ou Bureau Plénier. Des précisions seront rapidement apportées concernant le déroulement de la Coupe Nationale Futsal ([voir pour l'instant extrait du PV du Conseil de Ligue du 5/10/20 paru sur le site internet de la LAuRAFoot](#)).
- **Dans les zones d'alerte maximale ou renforcée** (aujourd'hui Métropole de Lyon - 59 communes, Métropole de St Etienne – 53 communes ainsi que les communes de Roanne, Mably, Riorges et Le Coteau, Métropole de Grenoble – 49 communes et Métropole de Clermont-Ferrand – 21 communes), **si les vestiaires sont fermés** et ne peuvent donc pas être mis à disposition des acteurs du match, **le match pourra néanmoins se dérouler à la condition expresse que le club recevant fournisse aux officiels du match un local sécurisé.**

Il en sera de même dans tous les départements où le Préfet aura pris une décision générale de fermeture des vestiaires.

Pour tous les matches de championnat devant se dérouler sur ces territoires et étant donné que les championnats n'en sont qu'à leur phase « aller », **si l'inversion de la rencontre permet de s'assurer que des vestiaires seront mis à disposition des acteurs du match, cette solution d'inversion sera prioritaire par rapport aux dispositions nouvelles visées ci-dessus.**

De même, pour tous les matches de coupe (phase régionale des coupes nationales ou coupes régionales) devant se dérouler sur ces territoires, **si l'inversion de la rencontre permet de s'assurer que des vestiaires seront mis à disposition des acteurs du match, cette solution d'inversion sera prioritaire par rapport aux dispositions nouvelles visées ci-dessus**, et ce quel que soit l'écart de niveau entre les deux équipes.

Toutes les autres décisions en date du 23/9/20 restent valables et applicables ».

Communiqué

Bureau Plénier

de la LAuRAFoot du 20/10/2020

« Complément à la décision du BP électronique du 15-10-2020,

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot,

vu les annonces du Président de la République et les nouvelles mesures (couvre-feu notamment) prises pour lutter contre le Coronavirus dans les métropoles de Lyon (59 communes), Grenoble (49 communes) et St-Etienne (53 communes).

pour tous les matches concernant une équipe située dans ces 3 métropoles (les 4 communes de l'agglomération roannaise : Roanne, Mably, Riorges et Le Coteau n'étant finalement pas concernées) que ce soit à domicile ou à l'extérieur,

par dérogation aux dispositions de l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot,

DÉCIDE

qu'à compter du lundi 19/10/20 et jusqu'à nouvel ordre, tous les horaires de match pour le National 3 et toutes les catégories régionales (seniors et jeunes, masculines et féminines) où une équipe de ces territoires est concernée devront être fixés :

les samedis ou dimanches entre 11h00 et 17h30

en s'assurant que tous les participants à la rencontre issus de ces territoires soumis à couvre-feu aient réintégré leur domicile avant 21h00.

Il en sera de même pour les matches de coupe (phase régionale des coupes nationales ou coupes régionales).

Ces dispositions ne concernent pas les matches opposant 2 équipes situées en dehors des territoires soumis à couvre-feu. Néanmoins si l'une des 2 équipes comptent des joueurs dont le domicile est situé en zone couvre-feu, si des zones couvre-feu sont à traverser sur le chemin retour de l'équipe visiteuse, ... les clubs devront tout faire pour trouver un horaire de match compatible avec ces contraintes.

A défaut d'accord entre les 2 clubs, la commission compétente pourra imposer l'horaire du match.

Par ailleurs, le Bureau Plénier a demandé à sa Commission Régionale de l'Arbitrage et à sa Commission de Délégations de limiter les déplacements des officiels de match, afin de réduire au maximum les coûts pour les clubs.

Enfin, suite à plusieurs questions posées sur le sujet, le Bureau ne peut malheureusement que conseiller aux clubs des 3 métropoles concernées d'adapter les horaires de leurs entraînements pour que tous les participants aient regagné leur domicile avant 21h00 ».